



Dans le prolongement du CTM du 3 juillet dernier et en cohérence avec les propos tenus dans la déclaration unitaire lue en début de séance, les fédérations ne resteront à pas cette séance du Conseil national d'action sociale (CNAS) du 7 juillet. Elles dénoncent dans cette instance comme dans les autres la conception qu'a l'administration de sa relation avec les organisations syndicales. Celle-ci se caractérise hélas, là aussi, par un refus de la part de l'administration de toutes discussions, ces réunions n'ayant pour objectif que d'imposer ses vues et ses projets.

La question posée au secrétaire général sur l'utilité du CTM se pose également pour le CNAS. Avons-nous juste vocation à entériner des suppressions d'emplois, des réductions du budget, des baisses des moyens alloués aux délégations ? Pour les fédérations et leurs représentants au CNAS la réponse est NON.

A titre d'exemple : la situation dans les délégations d'action sociale ne cesse de se dégrader et nous n'avons cessé de vous alerter. Ainsi, 15 emplois ont été supprimés en 2013, 15 en 2014 et 15 vont encore l'être en 2015. Comment les délégués peuvent-ils assurer leurs missions d'actions sociales auprès des agents dans ces conditions ?

Non seulement vous supprimez des postes mais également des missions de proximité, en faisant disparaître le lien social indispensable que les délégués assurent entre les agents et les associations ALPAF (logements et prêts), EPAF (vacances enfants et familles). Liens encore mis à mal dans le cadre des budgets d'initiatives locales (BIL) devenus des crédits d'actions locales (CAL) où les agents sont livrés à eux-mêmes, l'administration conseillant (fortement) aux délégués de s'abstenir de toute participation aux sorties organisées dans le cadre des CAL (voir la note d'orientation du secrétariat général adressée aux présidents de CDAS).

Dans ces conditions, nous dénonçons le climat délétère qui s'est installé dans nombre de délégations, et qui conduit à ce que bien des délégués qui se sentent délaissés, méprisés voire harcelés, abandonnent leur poste avant la fin de leur mandat.

L'action sociale mérite mieux et plus de considération compte tenu de son lien social avec les agents, d'autant plus dans ces périodes de restructurations et de réformes intenses. Cela exige que les alertes et les revendications des organisations syndicales soient d'avantage écoutées, entendues et que leurs représentants soient respectés car à travers eux, ce sont tous les agents qui sont concernés.

Le budget doit être à la hauteur des besoins et ne pas se limiter à l'existant, puisque les ministres annoncent « leur forte implication en matière d'action sociale » qu'ils le prouvent à toutes et tous.